

A warm, intimate photograph of a family laughing together in a living room. A man lies on his back, laughing heartily with his mouth wide open. A woman leans over him, also laughing, with her hands resting on his chest. A young girl is partially visible behind her, and another child is in the foreground, partially obscured. The scene is bathed in soft, warm light, creating a sense of joy and togetherness.

ANTICIPA

Proposition d'assurance

assurer tous les avènements



PROPOSITION D'ASSURANCE DU : 09/02/2018

Montant du PMSS de l'année en cours : 3311 €

La présente proposition a été réalisée sur la base des informations que vous nous avez communiquées.
Cette simulation est valable 30 jours à compter de sa date d'émission et au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année de son émission

MA SITUATION :

Civilité Mme Nom de naissance
Nom d'usage Thiault

Prénom Marie-Hélène

Adresse

Code Postal

Ville

Email marie-helene.thiault@culture.gouv.fr

Téléphone 0140155131

Statut agent_titulaire

Ministère de rattachement Ministère de la Culture

Régime Sécurité sociale Général

Date de naissance 01/01/1988

Besoin de couverture Seule

Conjoint ☐ Nombre d'enfants à assurer 0

Traitement de référence annuel 25500 €

CONJOINT - PARTENAIRE PACS - CONCUBIN à assurer

Civilité Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

ENFANT(S) à assurer

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

☐ Handicapé

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

☐ Handicapé

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

☐ Handicapé

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

☐ Handicapé

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

☐ Handicapé

Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

☐ Handicapé

SIMULATION TARIFAIRE

ANTICIPA SANTÉ :

Tarif adhérent TTC

Tarif conjoint, partenaire PACS ou concubin TTC

Tarif enfants(s) TTC

Tarif ANTICIPA SANTÉ TTC

J'ai choisi cette formule

 Formule Essentielle	 Formule Confort	 Formule Confort +
22,10 €	29,33 €	38,25 €
22,10 € / mois soit 265,20 € / an	29,33 € / mois soit 351,96 € / an	38,25 € / mois soit 459,00 € / an
☒	☐	☐

ANTICIPA PRÉVOYANCE :

Incapacité temporaire de travail = Indemnités journalières

Rente d'invalidité

Capital décès / PTIA

Tarif ANTICIPA PRÉVOYANCE TTC

J'ai choisi cette formule

Formule Essentielle	Formule Confort	Formule Confort +
75 % du Traitement de référence	85 % du Traitement de référence	95 % du Traitement de référence
50 % du Traitement de référence	75 % du Traitement de référence	75 % du Traitement de référence
90 % du Traitement de référence	95 % du Traitement de référence	100 % du Traitement de référence
14,66 € / mois soit 175,95 € / an	26,78 € / mois soit 321,30 € / an	29,75 € / mois soit 357,00 € / an
☐	☒	☐

MON CONTRAT Tarif total TTC

48,88 € / mois
soit 586,50 € / an

Simulation réalisée le 09/02/2018
à titre indicatif, sur la base du barème en vigueur

DÉCOUVREZ LES GARANTIES



Les remboursements du contrat Anticipa sont effectués en complément des remboursements du Régime d'assurance maladie ou de tout autre organisme, toujours dans la limite des frais réellement engagés, après déduction de la participation forfaitaire définie à l'article L. 160-13 II du code de la Sécurité sociale, de la franchise médicale définie à l'article L. 160-13 III du code de la Sécurité sociale concernant les médicaments, le transport et les actes paramédicaux et en application de l'ensemble des obligations et interdictions liées au contenu des dispositifs d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'une aide, dits « contrats responsables ».

DESCRIPTIF DES GARANTIES SANTÉ PAR FORMULE

Médecine courante

	 Essentielle sous déduction de la Ss	 Confort sous déduction de la Ss	 Confort + sous déduction de la Ss
Consultation / Visite généraliste & sage femme	100% BR	100% BR	100% BR
Consultation / Visite spécialiste adhérent aux DPTAM*	100% BR	150% BR	200% BR
Consultation / Visite spécialiste n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	130% BR	180% BR
Actes Techniques / Praticien adhérent aux DPTAM*	100% BR	125% BR	125% BR
Actes Techniques / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	100% BR	100% BR
Radiologie / Praticien adhérent aux DPTAM*	100% BR	125% BR	125% BR
Radiologie / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	100% BR	100% BR
Analyses	100% BR	125% BR	125% BR
Auxiliaires médicaux (kiné, infirmier...)	100% BR	125% BR	125% BR
Médecine douce (ostéopathe, acupuncture, chiropracteur, homéopathe non remboursé, diététicien)	75€ / an	125€ / an	150€ / an
Psychothérapie (20 séances max / an)	15€ / séance	15€ / séance	20€ / séance
Participation forfaitaire**	100%	100%	100%

Hospitalisation

Frais de séjour	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait journalier	100% FR	100% FR	100% FR
Honoraires médicaux et chirurgicaux / Praticien adhérent aux DPTAM*	150% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	130% BR	130% BR	175% BR
Participation forfaitaire**	100%	100%	100%
Chambre particulière avec nuitée en Médecine Chirurgie Obstétrique y/c maternité	30€ / jour	40€ / jour	50€ / jour
Chambre particulière en ambulatoire	15 €	20 €	25 €
Lit d'accompagnement	25 €	25 €	25 €
Frais de transport pris en charge par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR

Pharmacie

Médicaments à service médical important	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à service médical modéré	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à service médical faible	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccinations remboursées par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Contraception / tests de grossesse	75€ / an	125€ / an	150€ / an
Vaccins prescrits et non pris en charge par la Sécurité sociale			
Sevrage tabagique			
Bilan psychomotricité			
Ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité sociale			



Exemple de remboursement Santé *

Pour une consultation à 25€ chez votre médecin conventionné secteur 1, vous serez remboursé par votre centre de Sécurité sociale 17,50€ (70% de la base de remboursement Sécurité sociale) – 1€ soit 16,50€.

Anticipa vous remboursera 7,50€ (100% de la base de remboursement sécurité sociale).

Il ne restera à votre charge que la part forfaitaire à 1€ non remboursée.

* S'il s'agit de votre médecin traitant déclaré

DESCRIPTIF DES GARANTIES SANTÉ - suite

Optique

Adulte (≥ 18 ans)

	 Essentielle sous déduction de la Ss	 Confort sous déduction de la Ss	 Confort + sous déduction de la Ss
	Un équipement (monture + 2 verres) tous les 2 ans sauf changement d'acuité visuelle		
Verres Unifocaux simples (classe A)	50 €	100 €	150 €
Verres Unifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux simples (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux très complexes (classe C)	200 €	300 €	400 €
Monture	30 €	60 €	90 €

Enfant (< 18 ans)

	Un équipement (monture + 2 verres) tous les ans		
Verres Unifocaux simples (classe A)	50 €	100 €	150 €
Verres Unifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux simples (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux très complexes (classe C)	200 €	260 €	320 €
Monture	25 €	35 €	45 €

Lentilles remboursées et non remboursées	100% BR + 100€ / an	100% BR + 135€ / an	100% BR + 170€ / an
Chirurgie réfractive de l'oeil	—	300€ / oeil	400€ / oeil

Dentaire

Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Inlay / Onlay	150% BR	200% BR	300% BR
Prothèses dentaires remboursées par la Ss (y/c Inlay core)	150% BR	200% BR	300% BR
Implants dentaires	250 € / an	500 € / an	750 € / an
Orthodontie enfant	150% BR	200% BR	300% BR
Parodontologie	50€ / an	75€ / an	100€ / an

Prothèse non dentaire

Accessoires et pansements, petit appareillage et orthopédie	100% BR	100% BR	100% BR
Semelles orthopédiques remboursées par la Sécurité sociale	200% BR	200% BR	200% BR
Prothèse auditive (par prothèse)	600 €	700 €	800 €
Entretien et réparation	100% BR + 50€ / an	100% BR + 50€ / an	100% BR + 50€ / an
Autres prothèses (oculaires, mammaires, capillaires) remboursées par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR

Cure thermique

Frais de surveillance médicale	100% BR	100% BR	100% BR
Frais d'hébergement	75 €	100 €	150 €

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais réels engagés par l'assuré - Ss : Sécurité sociale

* DPTAM (Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée prévus par la convention nationale mentionnée à l'article L162-5 du code de la Sécurité sociale) : dispositifs de maîtrise des dépenses médicales concourant notamment au respect des mesures appropriées pour garantir la qualité des soins.

** Visée par l'article R.322-8 du Code de la Sécurité sociale.

DÉCOUVREZ LES GARANTIES

ANTICIPA
PRÉVOYANCE



UN CAPITAL

versé en cas de Décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie



Essentielle

90 % du Traitement
de référence



Confort

95 % du Traitement
de référence



Confort +

100 % du Traitement
de référence

DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

versées en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail



Essentielle

75 % du Traitement
de référence



Confort

85 % du Traitement
de référence



Confort +

95 % du Traitement
de référence

UNE RENTE TEMPORAIRE

versée en cas d'Invalidité Permanente



Essentielle

50 % du Traitement
de référence



Confort

75 % du Traitement
de référence



Confort +

75 % du Traitement
de référence



Comment souscrire ?

Pour souscrire à l'offre Anticipa il vous suffit de :

Télécharger le bulletin d'adhésion
et le mandat SEPA joints à votre mail
de confirmation de devis et de nous
les renvoyer dûment complétés et signés,
accompagnés des pièces justificatives
demandées à l'adresse suivante :

CNP Assurances Anticipa
Libre réponse 80542
51099 Reims Cedex

ou

Si vous souhaitez recevoir votre dossier par
courrier, vous pouvez nous en faire la demande
en répondant à votre mail de confirmation
de devis ou en nous contactant au :

01 84 25 04 24

Nous vous enverrons le dossier
de souscription par courrier sous 48h.
Il vous suffira alors de le compléter
et de nous le retourner par
courrier accompagné des pièces
justificatives demandées.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Pour l'Adhérent :

- ☐ une copie recto verso, datée et signée d'une pièce d'identité en cours de validité de l'adhérent
- ☐ un RIB
- ☐ une copie de l'Attestation Vitale
- ☐ une copie de l'attestation d'ouverture des droits auprès d'un Régime Obligatoire d'assurance maladie
- ☐ une copie du dernier bulletin de paie
- ☐ si FONCTIONNAIRE : copie de l'arrêté d'affectation
- ☐ si CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC : une copie de la décision d'affectation ou une copie du contrat de travail

Pour affilier des Ayants Droits au contrat ANTICIPA Santé :

- ☐ une photocopie recto verso datée et signée, d'une pièce d'identité en cours de validité de chaque personne à affilier
- ☐ une copie de l'attestation d'ouverture des droits auprès d'un Régime Obligatoire d'assurance maladie, de chaque personne à affilier

L'Adhérent doit également adresser une copie de l'Attestation Vitale de ses Ayants droit, si ces derniers ne figurent pas sur sa propre Attestation Vitale

- ☐ **Conjoint** : une photocopie du livret de famille ou de l'acte de mariage
- ☐ **Partenaire de PACS** : une attestation du pacte civil de solidarité établie par le tribunal d'instance ou par un notaire, ou une copie intégrale de l'acte de naissance
- ☐ **Concubin** : une facture aux deux noms, justifiant du domicile commun
- ☐ **Enfant de plus de 18 ans et moins de 28 ans** : un certificat de scolarité ou une copie du contrat de formation professionnelle ou en alternance
- ☐ **Enfant handicapé à charge** : une attestation de bénéfice d'une allocation handicap mentionnant la date de reconnaissance du handicap

ANTICIPA

SANTÉ & PRÉVOYANCE

Une offre signée CNP Assurances

**Un besoin, une question ?
Contactez-nous**



du lundi au vendredi de 9h à 20h

01 84 25 04 24

(coût d'un appel local)



contact@anticipa.cnp.fr



anticipa.cnp.fr

